

*Assemblée Générale
Ordinaire*

Procès-verbal du 15 juin 2012

Diffusion restreinte aux adhérents

afmic

Le 15 juin 2012 à 10h00, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire au centre de Conférences Étoile Saint Honoré, 21-25 rue Balzac, Paris 8^{ème}.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 28 mai 2012 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail (notamment le rapport d'activité 2011 et les comptes annuels clos au 31/12/2011), étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic (<http://www.afnic.fr>).

Ordre du jour

1. Ouverture par le président
2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
3. Rapport d'activité 2011
4. Présentation des comptes annuels
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2011 et affectation de l'excédent de gestion
7. Point sur l'ouverture des nouveaux gTLD
8. Point sur les appels à candidatures .fr et ultramarins
9. Points de discussion

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au secrétariat de l'Afnic, et s'est vu remettre le rapport d'activité 2011.

Présents

32 membres étaient présents ou représentés et habilités à prendre part aux votes :

- **2 membres fondateurs, administrateurs de l'Afnic :**
 - INRIA, représenté par M. Jean-Pierre Dardayrol, président de l'Afnic
 - Ministère en charge de la Recherche, représenté par M. Patrick Donath, ayant donné mandat à M. Bernard Tuy
- **9 membres bureaux d'enregistrement (BE) :**
 - Ascio Technologies Inc., représenté par M. Peter Cousyn
 - Connection SA, représenté par M. Thierry Wilhem, ayant donné mandat à M. Jean-Baptiste Richard
 - Epistrophe, représenté par M. Philippe Batreau
 - France Telecom Orange, représenté par Mme Sophie Jean Gilles
 - INDOM, représenté par M. Peter Cousyn
 - IP TWINS SAS, représenté par Sylvain Hirsch
 - NAMEBAY, représenté par Alain Boschet
 - ONLINE SAS, représenté par Jean-Claude Michot
 - RENATER, représenté par M. Patrick Donath, ayant donné mandat à M. Bernard Tuy

- **5 membres utilisateurs, personnes morales :**
 - ACFCI, représenté par M. Thierry Hinfray, ayant donné mandat à M. Georges Fischer
 - ACSEL, représenté par M. Gérard Ladoux
 - CCI Paris, représentée par Mme Delphine Besson
 - INPI, représenté par M. Fabrice Claireau, ayant donné mandat à Mme Michelle Pagès
 - ISOC France, représenté par M. Gérard Dantec

- **3 membres utilisateurs, personnes physiques :**
 - M^{me} Elisabeth Porteneuve
 - Mme Rina Singer, ayant donné mandat à M. Jean-Pierre Dardayrol
 - M. Janvier Ngnoulaye

- **1 membre d'honneur :**
 - M^{me} Annie Renard, ancien directeur technique de l'Afnic

- **12 membres correspondants du Collège international :**
 - Agence des Technologies de l'Information et de la Communication – AGETIC Mali, représenté par Mme Berthé Hawa Diakité
 - CAMNET Cameroun, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
 - CBINET (Burundi), représenté par M. Félix Ndayirukiye
 - Centre Resautic (Madagascar), représenté par M. Nicolas Raft Razafindrakoto
 - Communication and Information Institute – CII (Albanie), représenté par M. Vojo Spahiu
 - Comores Télécom, représenté par M. Hadki Mmadi Ali
 - INPHB NIC Côte-d'Ivoire, représenté par M. Souleymane Oumtanaga
 - Association Guinéenne de Nommage Internet – AGNIC, représenté par M. Abdoulaye Diakité,
 - NIC Madagascar, représenté par M. Lala Andriamampianina,
 - NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmedou Ould Haouba
 - NV Consulting (Cameroun), représenté par M. Victor Ndonnang
 - SAN (Albanie), représenté par M. Agim Cami

Assistaient également à l'assemblée générale :

- Commissaire aux comptes, M. Christian Detré
- Commissaire du gouvernement, M. Perica Sucevic
- AFNIC : M. Mathieu Weill, directeur général, M. Alain Caristan, M^{me} Marine Chantreau, M. Matthieu Crédou, M^{me} Virginie Navailles, M^{me} Isabel Toutaud
- Association .bzh : M. David Lesvenan, M. Michel Baudin
- SDV Plurimedia : M. Benjamin Louis (cabinet conseil pour le .alsace)

Excusés :

- Membres d'honneur : Jean-Claude Gorichon, Jean-Yves Babonneau
- Membres bureaux d'enregistrement : Icodia,
- Membres utilisateurs personnes physiques : Philippe Desjacques

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le président M. Jean-Pierre Dardayrol ouvre la séance et annonce l'ordre du jour de la séance.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, secrétaire de direction et Mme Marine Chantreau, directrice administrative et financière sont respectivement désignées secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2011

L'année 2011 a été marquée par une activité importante. La croissance du nombre de noms de domaine en .fr reste autour de 16%, ce qui place le .fr parmi les 3 ou 4 TLD dont la croissance est la plus forte dans le monde à l'exception de ceux qui se lancent.

Faits marquants de 2011 :

Pour ce qui est des activités : les nouveaux enregistrements ont continué leur croissance avec des fluctuations saisonnières. Le taux de renouvellement (variable essentielle pour l'activité) s'est maintenu au très bon niveau de 81% en 2011, en très légère progression par rapport à 2009 et 2010.

2011 a également été l'année de la refonte complète du cadre juridique des noms de domaine suite à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2010 qui avait invalidé le cadre existant. L'Etat avait jusqu'au 1^{er} juillet 2011 pour mettre en place un nouveau cadre législatif. Une loi a été votée le 22 mars 2011 ; elle a été complétée par un décret le 1^{er} août. Ce décret a apporté des précisions sur les critères d'accréditation des bureaux d'enregistrement et sur ce qui est entendu dans la loi par « mauvaise foi » ou « absence d'intérêt légitime » qui sont les critères qui permettent à l'office d'enregistrement de bloquer, transférer ou supprimer un nom de domaine.

Cette loi a eu de nombreuses conséquences pour l'Afnic en 2011. Au 1^{er} juillet, l'Afnic a ouvert l'enregistrement des termes soumis à examen préalable avec un nombre important de demandes pour certains termes (internet, entreprise, PME...). Il y a eu assez peu de problème avec les termes liés à l'ordre public qui ont été protégés. L'Afnic a également commencé la publication quotidienne sur son site Internet des noms de domaine enregistrés sous .fr.

Suite à la publication de la nouvelle loi, les procédures de résolution de litiges avaient été suspendues en mars/avril 2011 (arbitrage technique de l'OMPI et PREDEC de l'Afnic). Les équipes de l'Afnic se sont mobilisées pour mettre en place une nouvelle procédure conforme au décret le 21 novembre 2011 : la procédure Syrell (système de résolution de litiges) qui traite actuellement une dizaine de dossiers par mois,

La loi imposait également l'ouverture à l'Europe du .fr et des ccTLD dont l'Afnic a la gestion avant le 31 décembre 2011. L'Afnic a ouvert le .fr, le .re (La Réunion), le .yt (Mayotte), le .wf (Wallis-et-Futuna), le .pm (Saint-Pierre-et-Miquelon) et le .tf (Terres Australes et Antarctiques Françaises) le 6 décembre 2011.

Enfin, le décret du 1^{er} août fixait les critères selon lesquels l'Afnic pouvait accréditer les bureaux d'enregistrement. L'Afnic a produit la politique et le dossier d'accréditation en fin d'année. La direction juridique traite en ce moment les derniers dossiers de bureaux d'enregistrement à faible volume. La barre des 500 bureaux d'enregistrement accrédités a été franchie début juin ; ils étaient 760 bureaux d'enregistrement « conventionnés » en juin 2011.

Autres points marquants :

- passage du cap des 2 millions de noms de domaine en .fr le 18 avril 2011.
- Ouverture de l'enregistrement DNSSEC pour les bureaux d'enregistrement, en forte croissance dernièrement avec quelques bureaux d'enregistrement l'intégrant dans leurs processus

- Mise en production du nouveau « datacenter » de Magny-les-Hameaux, l'un des principaux projets de l'année
- 25 ans du .fr en septembre
- Année assez chargée concernant les nouvelles extensions puisqu'en juin 2011 l'ICANN a publié la fenêtre de candidatures pour déposer les nouveaux gTLD

4. Présentation des comptes annuels

Les produits d'exploitation avoisinent les 11 millions d'euros. L'activité d'enregistrement sur le .fr et le taux de renouvellement ont été très bons. Les chiffres sont toutefois légèrement en dessous des prévisions suite à la suspension des procédures de résolution de litiges qui généraient un complément de revenu et aux remises offertes aux clients du service SQUAW. Les subventions (uniquement sur des projets de recherche et développement ou de transfert) sont également en recul car la majorité des projets sont arrivés à terme en 2011.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 12%, ce qui constitue un léger ralentissement par rapport à 2010.. La structure des charges s'est modifiée du fait de la politique d'acquisition et d'investissement de l'Afnic depuis 2010 et la mise en place du « datacenter ». Les investissements ont continué en 2011 et vont se poursuivre dans le futur avec le renouvellement des équipements et les investissements planifiés pour la sécurité. Le principal changement sur la structure des charges est la croissance des dotations aux amortissements, de plus de 70% par rapport à 2010. Les salaires et charges sont restés stables.

Le résultat d'exploitation est en croissance sur 2011 par rapport à 2010. Le résultat net s'établit à 770 000 euros, contre 792 000 euros en 2010. Le résultat est donc positif, de l'ordre de 7% du chiffre d'affaires, ce qui va permettre de consolider les réserves au niveau souhaité par le conseil d'administration.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Cf. le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes ainsi que les comptes 2011 publiés sur le site Internet de l'Afnic : <https://www.afnic.fr/fr/mon-afnic/mes-documents/vie-associative/assemblee-generale/documents-preparatoires-4.html>

Le commissaire aux comptes, Monsieur Christian Detré, certifie que les comptes annuels 2011 :

Bilan totalisant	11 586 012 euros
Compte de résultat, faisant apparaître un excédent de	769 520 euros

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, Monsieur Christian Detré informe qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée ou pour l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-6 du Code du Commerce.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2011 et affectation de l'excédent de gestion

Conformément aux statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Approbation des comptes de l'exercice 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité et entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice 2011, tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée par 31 votes favorables et 1 abstention

Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'imputer la totalité de l'excédent de l'exercice (769 520 euros) sur les « autres réserves FDR », fond de réserve mis en place par le conseil d'administration pour former une réserve équivalente à un an de salaires chargés et de loyer.

→ Cette résolution est adoptée par 31 votes favorables et 1 abstention

7. Point sur l'ouverture des nouveaux gTLD

Mathieu Weill précise que la liste des candidatures a été publiée par l'ICANN le 13 juin 2012 et annonce les interventions de David Lesvenan de l'association www.bzh et Benjamin Louis du cabinet SDV qui a accompagné le montage de certains dossiers.

Les informations publiées par l'ICANN sont :

1930 dossiers de candidatures déposés, concernant plus de 1400 domaines de premier niveau, une très forte participation américaine, une participation européenne en deuxième place, 54 dossiers en France et seulement 17 dossiers en Afrique dont la quasi majorité d'Afrique du Sud.

Les termes les plus demandés sont des termes génériques (APP, HOME, INC...), représentant presque deux tiers des dépôts, 35 à 40% de noms de marques, 66 termes géographiques et un peu plus d'une centaine d'IDN. Certaines extensions ont reçu jusqu'à une quinzaine de candidatures.

L'Afnic accompagnera 16 dossiers exclusivement français en tant que partenaire technique : au moins 4 dossiers géographiques, 10 dossiers de marques sur 36 déposés en France, 2 projets de noms plus génériques mais pas de dossier IDN. Le seul dossier IDN déposé en France l'a été par L'Oréal pour L'Oréal en chinois.

Mathieu Weill commente ensuite la liste des 54 candidatures françaises : beaucoup de grandes entreprises : l'Oréal (16 dossiers), de l'audiovisuel, des télécoms, quelques termes génériques et note l'absence des constructeurs automobiles français pourtant très présents au niveau international..

Les entreprises doivent être réactives et regarder la liste des 1930 candidatures pour faire d'éventuels commentaires et réclamations sur l'atteinte à leurs droits puisque la période d'appel à commentaires est ouverte et ne dure que 60 jours.

L'Afnic est positionnée en partenaire technique et n'a pas déposé de dossiers en son nom. Elle a travaillé avec un certain nombre de partenaires : 6 bureaux d'enregistrement, 3 cabinets juridiques, 1 société de conseil. Le portefeuille de partenaires et de clients est varié.

David Lesvenan, est le président du directoire du .bzh, qui est porté par une association de loi 1901 créée en 2004 par le député du Finistère Christian Menard ; le conseil régional de Bretagne participe au directoire.; Le .bzh est la signature de la région Bretagne sur le net et son intérêt principal est la promotion de la région, de la culture et de sa langue avec la possibilité de lancer des sites avec l'extension .bzh dont le contenu sera immédiatement identifiable.

La Cabinet SDV a accompagné la candidature du .alsace sur tous les aspects du dossier, à l'exception des aspects techniques gérés par l'Afnic. La démarche est similaire à celle de la Bretagne mais la décision a été prise dans l'urgence, en janvier 2012. Le dépôt de l'extension .alsace s'inscrit dans une démarche plus globale initiée il y a quelques temps par la création d'une marque partagée Alsace (www.marque-alsace.fr). Le Président de la région et les directeurs généraux des sociétés impliquées dans le projet ont très rapidement compris l'avantage en matière de visibilité et de communication d'une extension .alsace, en lien avec la marque. La démarche plus expérimentée de la Bretagne est regardée avec attention par l'Alsace.

Victor Ndonnang, de NV Consulting (Cameroun) demande si l'objectif est de protéger la région comme une marque ou de développer l'extension avec un marché potentiel ; par ailleurs, l'extension sera-t-elle ouverte à toute personne intéressée ou réservée à un public de la région.

Benjamin Louis répond que l'objectif premier de la région Alsace n'est pas de générer du chiffre d'affaire en créant un nouveau marché et des actions commerciales. Les revenus éventuels serviront à financer des opérations pour la marque Alsace. La démarche a surtout un objectif de visibilité de la région, pas vraiment de protection, en apportant un outil supplémentaire et innovant aux entreprises locales pour être plus visibles sur Internet.

La région Bretagne partage l'objectif de visibilité, plus que de protection et s'inscrit clairement dans une démarche d'ouverture, d'où le choix d'une extension communautaire car une extension géographique aurait limité l'accès aux résidents en Bretagne. L'objectif commercial est d'être à l'équilibre afin de pouvoir baisser les prix à terme pour développer les usages car la Bretagne est historiquement une région de télécoms et la 2^{ème} région en termes de recherche et développement des télécoms ; mais elle est en dessous de la moyenne nationale au niveau des usages des outils Internet.

Souleymane Oumtanaga de l'INPHB (Côte d'Ivoire) remarque que le nombre de noms de domaine en .fr (2,35 millions) est faible par rapport à l'Allemagne (16 millions) et demande à Mathieu Weill ce qui est prévu pour la croissance du .fr et si les nouveaux TLD ne risquent pas de lui faire concurrence.

Mathieu Weill répond que les écarts de volumes s'expliquent par les politiques très différentes des deux extensions au début des années 2000, qui ont conditionné les volumes actuels. Cela s'explique aussi par la grande implication de l'écosystème et des bureaux d'enregistrement allemands. Les écarts ne se résorberont pas car le marché français est dynamique mais moins qu'en Allemagne et les PME sont beaucoup moins présentes sur Internet (environ 45%) qu'elles ne le sont en Allemagne ou aux Pays-Bas (80%).

Pour ce qui est de la concurrence éventuelle entre .fr et les nouvelles extensions, Benjamin Louis répond que les entreprises ne comptent pas enregistrer leurs marques en .alsace à défaut du .fr. David Lesvenan confirme que le .bzh ne sera pas en concurrence avec le .fr. Selon lui, les nouvelles extensions géographiques contribueront même à la croissance du .fr dans le cadre de développement des usages, les clients vont commencer par souscrire une extension « de cœur », celle de leur région

puis poursuivront par un .fr. La complémentarité servira également le marketing territorial, en ouvrant de nouvelles opportunités localement aux entreprises.

Philippe Batreau, du bureau d'enregistrement Epistrophe, souhaite savoir si le réseau de distribution des gTLD sera le même que pour les autres extensions et si la région Alsace a déjà mobilisé les acteurs régionaux sur le sujet comme le fait la Bretagne depuis 2004. Benjamin Louis et David Lesvenan répondent que la commercialisation sera ouverte aux bureaux d'enregistrement et qu'ils seront sensibilisés via des communications.

Pour ce qui est de la sensibilisation des acteurs locaux, la démarche commence en Alsace car la région attendait la publication officielle de l'ICANN. David Lesvenan explique que le .bzh bénéficie du soutien des institutionnels, du soutien unanime des politiques, des entreprises, notamment du réseau « Produit en Bretagne » qui regroupe 250 entreprises et 250 000 salariés et aussi d'un engouement populaire avec plus de 20 000 personnes via une pétition en ligne, qui représentent pour le .bzh autant de clients potentiels.

Mathieu Weill précise que seuls les bureaux d'enregistrement accrédités ICANN pourront enregistrer directement les nouvelles extensions.

Jean-Claude Michot, du bureau d'enregistrement Online SAS comprend que les extensions géographiques ne concurrencent pas le .fr mais il remarque que OVH, le plus gros bureau d'enregistrement, a déposé son extension et qu'il va sûrement chercher à la commercialiser au détriment notamment du .fr.

Mathieu Weill répond que la question ne concerne pas seulement OVH mais également Orange et SFR qui ont aussi déposé leurs marques et pourraient être tentés de rapatrier leurs clients sous leurs propres marques et ne plus commercialiser que ces dernières. L'évolution des volumes va très certainement reposer sur le marketing de la marque : le sens donné à une extension par rapport à une autre, à la qualité de service offerte. Pour le .fr, il s'agit d'un enjeu de reconnaissance, de contact, de proximité avec une communauté française mais on ne peut pas prédire si une marque va dépasser le .fr. L'Afnic ne pouvait pas s'opposer à la libéralisation mais le fait qu'OVH ait souhaité travailler avec l'Afnic est plutôt rassurant. Il est difficile de prédire comment va évoluer le paysage des noms de domaine mais l'Afnic va pouvoir participer avec une grande variété d'acteurs à ce mouvement d'évolution plutôt que de le subir.

Georges Fischer, de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, comprend l'intérêt pour les grandes entreprises de défendre leur marque mondialement et pour les régions de capitaliser sur l'engouement communautaire et l'image de marque porteuse qui en découle. En revanche pour les TPE, il s'inquiète de cette multiplicité d'offres. Elles vont être à nouveau démarchées, comme pour l'ouverture du .eu, et cette fois par de nombreux acteurs, certains proposeront peut-être la gratuité des noms de domaine, elles risquent d'être perdues et de rejeter en bloc toutes les nouvelles extensions. Une approche pédagogique de sensibilisation dans la durée des acteurs, par exemple par la CCI de Bretagne ou d'Alsace lui semble nécessaire pour expliquer l'intérêt de la démarche.

Benjamin Louis répond que la gratuité n'est pas vraiment envisageable car il y a des coûts humains et de gestion des noms de domaine ; de plus, il souhaite limiter les dépôts peu qualitatifs, voire tendancieux que la gratuité peut provoquer. Il pense que les entreprises vont faire des choix judicieux et se concentrer soit sur des extensions historiques comme le .fr, soit des extensions porteuses de valeurs comme le .bzh ou le .alsace. Les discussions qu'il a eu avec ses clients ont montré que ces derniers ne souhaitent pas mêler leur image à celle d'une autre entreprise donc à moins qu'OVH ait une approche commerciale très agressive, il ne pense pas que le .ovh puisse concurrencer le .fr. Il pense que les entreprises pourront effectivement trouver un intérêt aux extensions de leur secteur d'activité comme le .beauty ou le .yoga.

Georges Fischer remarque que le marché visé par OVH est plutôt celui des particuliers.

David Lesvenan retient la proposition de Georges Fischer de s'appuyer sur le réseau des CCI qui font déjà l'équipement en site Internet des TPE/PME. Il rappelle l'objet non-lucratif de la démarche et l'ambition de développer les usages, notamment en maintenant le e-commerce, de sensibiliser à la politique des noms de domaine en devenant une référence territoriale et de capitaliser sur une extension de proximité. Il s'attend à être interpellé directement par les entreprises et les particuliers et l'association veillera à entretenir ce réseau en construisant une relation de long terme.

Hawa Diakité, de l'AGETIC (Agence des Technologies de l'Information et de la Communication), gestionnaire du .ml, interroge Mathieu Weill sur l'impact des nouvelles extensions sur les extensions nationales. Mathieu Weill explique que deux scénarii sont possibles : un scénario positif où l'arrivée des nouveaux gTLD fait prendre conscience de l'intérêt des noms de domaine et les ccTLD en bénéficient et un scénario pessimiste où le ccTLD local n'arrive pas à capitaliser sur cet élan et décline ; d'où l'importance d'un travail sur le positionnement du ccTLD, sa signification, à qui il s'adresse, et ce qu'il offre à ses utilisateurs.

Peter Cousyn, représentant du groupe NBT et administrateur de l'Afnic demande quelle est la répartition des back-end autres que l'Afnic pour les gTLD français, s'il y a des acteurs français qui ont développé des structures techniques en interne comme Google et ce qu'il a manqué à l'Afnic pour obtenir tous les dossiers. Mathieu Weill répond que, selon les informations dont il dispose, les autres opérateurs techniques sont Verisign principalement car ils gèrent toutes les candidatures de L'Oréal, Affiliat, New Star, les grands acteurs américains gestionnaires du .com, .info, .biz, etc, qui sont sur le marché avec l'Afnic. Il y a aussi quelques nouveaux acteurs tels que AusRegistry, le prestataire technique du .au en Australie qui s'est lancé de façon massive sur le marché des nouveaux gTLD il y a plusieurs années, Key Systems, un registrar allemand qui n'a qu'un seul client mais pour 5 dossiers. Ces exemples illustrent le fait que la différence entre bureau d'enregistrement et opérateur technique est de plus en plus floue suite à l'évolution des règles de l'ICANN. Dans le groupe de projets français, à la connaissance de Mathieu Weill, personne n'a créé son opérateur technique en interne comme Google..

L'Afnic n'a pas eu connaissance de tous les dossiers ; concernant l'Oréal, des échanges ont eu lieu, mais l'opérateur américain a rapidement été choisi. Pour d'autres dossiers, soit l'Afnic a été jugée trop chère, soit des prestataires n'ont pas voulu proposer l'Afnic pour des raisons commerciales et de positionnement, soit le fait que l'Afnic ne soit qu'opérateur technique et ne possède pas son réseau de commercialisation a pu être considéré comme un inconvénient pour les extensions génériques.

David Lesvenan souhaite, à l'inverse, souligner les points qui ont fait que .bzh a retenu l'Afnic : un même statut associatif, le partage de valeurs telles que la promotion d'une extension locale et la diffusion de la culture Internet pour laquelle l'Afnic oeuvre depuis 25 ans. Les deux associations développent une relation suivie depuis 2004, qui s'est confirmée ces derniers mois. .bzh a pu apprécier la réactivité de l'Afnic notamment par la mise en place d'une équipe projet efficace. Il espère que l'Afnic pourra jouer un rôle d'animateur pour les cinq extensions régionales françaises.

Elisabeth Porteneuve demande à Benjamin Louis et David Lesvenan s'ils ont étudié le cas de l'extension .cat en termes de dépôt, de valorisation de l'extension, comment ils se positionnent par rapport à cet exemple. David Lesvenan confirme que l'association .bzh est en relation avec le .cat depuis 2005/2006. L'exemple catalan est fondateur car c'est la première extension générique régionale dans le monde. Elle a servi de base au montage du projet breton. Aujourd'hui le .cat représente environ 56 000 noms de domaine. Ils ont commencé en 2005 avec 20 000 noms de domaine la première année. Cette extension montre qu'il est possible d'être rentable, ou au moins équilibré sur un marché de niche. Le .bzh a été très intéressé et a répercuté dans son dossier le fait d'avoir une extension qui réfléchit à sa vocation régionale, culturelle et linguistique mais qui a également fait un retour vers sa communauté sous forme de bourses ou d'aides au développement de la communauté Internet catalane dès qu'elle a dégagé des bénéfices. Le .bzh entend s'inscrire clairement dans ce projet. .bzh continue d'échanger largement à travers le réseau Euclid (European Cultural and Linguistic Domains) avec le .cat et les projets écossais et galiciens qui bénéficient d'une antériorité assez longue, afin de préparer la prochaine phase d'arrivée sur le marché.

Pour ce qui est du retour sur investissement, les activités économiques peuvent effectivement profiter de financements publics de départ de 20 à 25% mais l'activité doit ensuite permettre à la structure de

dégager ses propres ressources pour continuer. C'est l'un des enseignements du .cat, dont le marché est même plus réduit car ouvert aux seuls sites en langue catalane. Le .bzh sera ouvert aux sites en toute langue dont le contenu sera consacré à la culture et à la langue bretonne ; il y aura les entreprises et les particuliers, le marché sera plus ouvert et plus mature. Benjamin Louis confirme que le .cat a été le meilleur exemple pour défendre le projet .alsace auprès de direction de la région et l'objectif est d'être rentable dès la quatrième année.

Mathieu Weill clôt la table ronde et remercie Benjamin Louis et David Lesvenan pour leurs interventions et la richesse des informations partagées. Il conclut que les nouveaux gTLD vont changer un paysage actuellement relativement simple. Demain il va falloir réfléchir de manière plus ciblée, culturelle, régionale, sectorielle ; c'est un virage que l'Afnic et l'ensemble des porteurs de projets vont devoir accompagner pour ne pas tomber dans la confusion la plus totale qui entraînerait le rejet. Du point de vue de l'animation de la communauté, il faut construire des interactions régulières au niveau international.

8. Point sur les appels à candidatures .fr et ultramarins

Mathieu Weill rappelle que 11 appels à candidatures distincts ont été lancés le 20 mars 2012 et que l'Afnic a déposé ses 11 dossiers pour chacun des ccTLD français le 11 mai 2012. La désignation de l'Office d'enregistrement pour le .fr dont intervenir avant le 30 juin 2012 conformément à la loi. Sur le .fr, l'Afnic a deux concurrents : Open registry, une société localisée au Luxembourg et FRNIC, une joint-venture entre la fondation d'entreprise Free et Starting Dot.

Suite à la demande de Gérard Ladoux, de l'ACSEL, Mathieu Weill précise que les extensions ultramarines pour lesquelles l'Afnic a candidaté sont le .bl (Saint Barthélémy), le .gf (Guyane), le .gp (Guadeloupe), le .mf (Saint Martin), le .mq (Martinique), le .pm (Saint Pierre et Miquelon), le .re (Réunion), le .tf (Terres Australes et Antarctiques Françaises), le .yt (Mayotte), le .wf (Wallis et Futuna) ; les 11 dossiers de candidatures (avec le .fr) sont tous différents.

9. Points de discussion

Mathieu Weill informe que l'Afnic souhaitait porter à la connaissance de l'assemblée générale la réflexion sur l'évolution des statuts menée au sein du conseil d'administration depuis septembre 2011. Les discussions ont porté principalement sur le fonctionnement du conseil d'administration et partent de plusieurs constats de vulnérabilité ou d'évolution nécessaires car l'Afnic grandit, a des activités plus diverses et des attentes grandissantes de la part des parties prenantes.

Marine Chantreau explique que le conseil d'administration a demandé à l'Afnic de travailler sur un projet afin d'introduire quatre points dans les statuts :

A. Mentionner le code d'éthique et de déontologie :

- Le citer dans les statuts, ainsi que la déclaration d'intérêt que signent les administrateurs
- Harmoniser les pouvoirs du président dans les statuts et le code d'éthique avec le rajout de la possibilité de suspension d'un administrateur en cas de manquement notamment aux dispositions du code d'éthique et de déontologie

B. Développer et clarifier les conditions de candidature au poste d'administrateur et définir qui valide les candidatures :

- Actuellement il suffit d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir candidater au conseil d'administration. Il est proposé de rajouter dans les conditions le fait de ne pas avoir été condamné pour des faits susceptibles de porter préjudice à l'image de l'Afnic durant les 3 dernières années

- Création d'un comité de validation des candidatures avec 3 administrateurs dont le président. Ce comité rendra compte des candidatures avant chaque assemblée générale

C. Permettre à l'Afnic de se protéger du risque d'entrisme tout en restant une association ouverte :

- Avoir un minimum de 6 mois d'adhésion pour permettre le vote à l'assemblée générale.
- Permettre une exclusion temporaire d'un membre (et plus uniquement définitive) par le président

D. Préciser les différents types de réunion du conseil d'administration :

- Réunion physique, à distance, audioconférence, consultation à distance

Autres points soumis à discussion :

- Baisse du quorum à 50% pour la modification des statuts, (le quorum reste à 2/3 pour la dissolution de l'association).
- Vote par voie électronique lors de l'assemblée générale
- Précision des pouvoirs des membres d'honneur nommés par le conseil d'administration.

Il est proposé de discuter sur ces points. Le calendrier proposé pour soumettre des nouveaux statuts à l'assemblée générale est le suivant : première assemblée générale le 21 septembre ; si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale le 8 novembre le même jour que la séance du conseil d'administration ; l'entrée en vigueur serait le 8 décembre pour que les statuts soient opérationnels pour l'assemblée générale de 2013 qui renouvellera une partie de ses membres.

Il est demandé de préciser si c'est la personne physique ou la personne morale qui ne devra pas avoir été condamnée pour candidater

Philippe Batreau demande des précisions sur le rôle du comité de validation, s'il fonctionnera à l'image du comité de nomination de l'ISOC Monde qui ne juge pas seulement de la recevabilité des candidatures, mais juge également sur la personnalité et le CV des postulants. Mathieu Weill répond qu'il s'agit effectivement d'un comité de validation qui juge de la recevabilité et non pas d'un comité de nomination qui soumet au vote de l'assemblée générale des personnes qu'il aurait choisies.

Elisabeth Porteneuve souhaite connaître plus en détails les critères de recevabilité des candidatures et mentionne que les ajouts de conditions donnent l'impression que l'Afnic essaie de se défendre face à quelque chose qui est mal défini. Mathieu Weill illustre la mention « ne pas avoir été condamné pour des faits susceptibles de porter préjudice à l'image de l'Afnic » par quelques exemples : ne pas avoir été condamné pour escroquerie, abus de bien social, contrefaçon et les critères évidents, adhésion à jour, être membre d'un collège, depuis 6 mois. Il ajoute que ce renforcement des conditions de candidatures répond à un risque bien réel d'entrisme pour les associations ouvertes telles que l'Afnic. Dans les conditions actuelles, il est très facile d'obtenir un ou deux sièges au conseil d'administration pour déstabiliser la structure.

Elisabeth Porteneuve propose d'échanger et de prendre le temps de réfléchir aux propositions de modifications qui vont être proposées à l'assemblée générale. Mathieu Weill propose l'organisation d'une réunion de travail (physique ou par audioconférence) en juillet avec les membres souhaitant participer pour discuter et approfondir les propositions.

Peter Cousyn partage les remarques d'Elisabeth Porteneuve, mentionne qu'il n'est pas contre les modifications proposées mais remarque que depuis plusieurs années les propositions de nouveaux textes (code de déontologie) se répètent avant les assemblées générales. Il pense que l'Afnic a besoin d'une modification de ses statuts et notamment de la composition du conseil d'administration beaucoup plus profonde que ce qui est proposé ce jour. Il informe l'assemblée générale qu'il a proposé en conseil d'administration de revoir sa composition, notamment la présence de cinq représentants de l'Etat et la durée des mandats. Les deux représentants des bureaux d'enregistrement sont élus pour 3 ans et renouvelés en même temps. Il a suggéré un mandat de six

ans avec renouvellement de l'un des représentants tous les 3 ans ce qui permettrait d'avoir une certaine continuité.

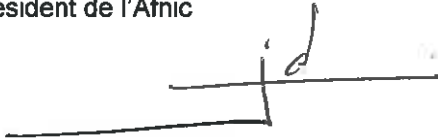
Ali Hadki Mmadi, de Comores Télécom, membre du Collège International, demande sur quels critères a été choisi le délai de trois ans pour une non-condamnation car un sujet aussi important que l'image de l'Afnic aurait justifié un délai de 5 ou 6 ans. Mathieu Weill répond que cela semble un délai de prescription assez long et il faut laisser aux personnes l'opportunité d'avoir changé pendant cette période.

Georges Fischer rejoint Peter Cousyn sur le fait que la désignation de l'Afnic par l'Etat justifierait une représentation moins importante de ce dernier au sein du conseil d'administration, ainsi qu'Elisabeth Porteneuve sur le principe d'un échange sur la base de textes proposés. Le principe d'une réunion avec participation physique ou à distance début juillet est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 15 juin 2012

Jean-Pierre Dardayrol
Président de l'Afnic



Virginie Navailles
Secrétaire de séance

